



AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire du conseil municipal Adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 474.2)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Le budget pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 14 décembre 2021 à 20 h 30 en la salle Florian-Bleau** située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec).

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal.

Toute personne qui désire participer à la séance doit s'inscrire par courriel à questioncm@ile-perrot.qc.ca ou par téléphone au 514 453-1751, poste 225 en indiquant son adresse municipale, et ce, au plus tard le jour de la séance à midi. Selon la capacité d'accueil de la salle, il est possible que des personnes se voient refuser l'accès, doivent rester debout ou doivent attendre. Les mesures sanitaires en vigueur, notamment le port du masque et la distanciation physique, seront appliquées.

Donné à L'Île-Perrot, ce 6 décembre 2021.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière